

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE
JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale..... 3 fr. la ligne
 Réclamations..... 1 fr. 50
 Annonces anglaises..... 1 fr. 50

Les annonces sont reçues à l'Agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
 Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

Trois mois	Six mois
5 fr.	10 fr.
Autres départements	12 fr.
Etranger et Union postale	18 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
 73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 27 avril 1882	
3 1/2 français.....	535
4 1/2 amortissable.....	765
5 1/2 nouveau.....	637
3 1/2 français.....	1 30
4 1/2 Union générale.....	535
5 1/2 Nord-Espagne.....	702
6 1/2 Autrichiens.....	312
7 1/2 Lombards.....	640
8 1/2 Saragosse.....	622
9 1/2 Nord-Espagne.....	2657
10 1/2 Transatlantique.....	1645
11 1/2 Suez.....	800
12 1/2 Consolidés à Londres 101 5/16	518
13 1/2 Panama.....	

Télégrammes

DE NUIT

Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 27 avril.

Le conseil de cabinet, tenu ce matin, a nommé la commission chargée d'étudier la possibilité de créer une mer intérieure en Afrique et les moyens d'exécution de ce projet. Parmi les membres de cette commission, on remarque MM. Chanzy, Dupuy de Lôme, de Lesseps, Thomson, d'Aubourg, Dumas, Rousseau, Sadi-Carnot, Yvon Villarceaux, Jamain, l'amiral Dubusquois.

Le conseil a continué l'examen de la question des conseils cantonaux; il a décidé qu'ils auraient la personnalité civile et un budget distinct.

Le projet a été renvoyé à M. Léon Say, qui l'étudiera au point de vue financier.

L'examen de la question de la mairie centrale de Paris a été ajourné.

Les ministres ont commencé à s'occuper des fonds à allouer à l'Algérie pour la colonisation.

M. de Mahy a annoncé à ses collègues qu'il se rendrait à la fin mai à Draguignan, pour présider la distribution des récompenses aux lauréats du concours régional qui va prochainement s'ouvrir dans cette ville. Dans leur prochaine réunion, les ministres s'occuperont du projet du crédit agricole.

L'ARMÉE COLONIALE

Paris, 27 avril.

En même temps qu'elle va être appelée à résoudre la grave question du service militaire

réduit à 3 années, la Chambre aura à résoudre la question de l'organisation d'une armée d'Afrique.

A l'issue de la séance tenue avant-hier au palais Bourbon par la commission de l'armée, quelques membres ont échangé des observations à ce sujet.

Tous ont été d'accord sur la nécessité de créer une armée coloniale, distincte de l'armée continentale, formée d'éléments plus résistants, c'est-à-dire de vieux soldats supportant plus facilement les climats chauds, et servant à encadrer des troupes indigènes.

Le gouvernement, d'ailleurs, va prendre l'initiative d'une création de ce genre, par la présentation, dès la rentrée, d'un projet de loi, tendant à l'organisation d'une armée d'Afrique.

Il s'agit d'éviter le renouvellement des faits si regrettables qui se sont produits au début de l'expédition de Tunisie. On se souvient, en effet, qu'on dut démembrer des corps d'armée du continent pour former le corps expéditionnaire et qu'en outre les jeunes soldats qu'on envoyait en Tunisie furent éprouvés par le climat de ce pays.

Avant d'indiquer en quoi consiste le projet que va présenter le général Billot, nous devons dire comment est composée actuellement l'armée d'Algérie. Voici cette composition :

6 bataillons d'infanterie appartenant au corps d'armée de France.....	hommes	2,076
2 régiments de cavalerie détachés de France.....	1,664	
4 régiments de zouaves.....	10,480	
3 régiments de tirailleurs algériens.....	8,493	
3 bataillons d'infanterie légère d'Afrique.....	4,140	
1 légion étrangère.....	2,828	
4 régiments de chasseurs d'Afrique.....	4,152	
3 régiments de spahis.....	3,292	
12 batteries d'artillerie.....	2,255	
1 demi-compagnie d'ouvriers d'artillerie.....	182	
1 compagnie du train d'artillerie.....	128	
4 compagnies du génie.....	448	
1 détachement de sapeurs-conducteurs.....	219	
12 compagnies du train des équipages.....	3,654	
3 sections d'infirmiers.....	680	
3 sections de commis militaires.....	1,392	
1 section de secrétaires d'état-major.....	111	
Total.....	46,294	

Le projet que le général Billot va présenter à la Chambre tend d'abord à faire rentrer en France les 6 bataillons d'infanterie et les 2 régiments de cavalerie détachés des corps d'armée du continent. Par contre, on créerait par addition aux corps algériens précités :

2 bataillons nouveaux de zouaves par régiment.

1 nouveau régiment de tirailleurs algériens. La légion étrangère serait constituée en régiment à 4 bataillons; en outre, les trois bataillons d'infanterie légère seraient organisés en régiment.

Pour la cavalerie, on créerait 2 nouveaux régiments de chasseurs d'Afrique et 1 nouveau régiment de spahis.

On ajouterait à l'artillerie 4 nouvelles batteries; au génie, 4 compagnies nouvelles; au train des équipages, 1 escadron nouveau, et aux troupes d'administration, 1 section d'ouvriers et 1 d'infirmiers.

Le recrutement de ces troupes se ferait au moyen d'engagements volontaires, complétés au besoin par le contingent continental.

Les engagements seraient de cinq ans et donneraient droit à une prime. Les hommes déjà au service, par obligation légale, seraient admis à s'engager pour compléter leur service à cinq ans et ils toucheraient une part proportionnelle des primes pour le surplus.

Pendant leur service légal, ils toucheraient la solde ordinaire, et une haute paye pendant les deux années au-delà des trois de service, dues par tout citoyen.

On pourrait contracter des engagements de 2 à 5 ans avec prime et haute paye. Enfin, une retraite proportionnelle serait assurée après 15 années de service dont 8 passées en Afrique.

Ce projet sera renvoyé à la commission qui est déjà saisie de la question du service de 3 ans. On annonce d'autre part que M. Gambetta va compléter sa proposition sur le service de 3 ans par le dépôt d'une autre proposition tendant aussi à la formation d'une armée d'Afrique.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 27 avril.

Le *Paris* rappelle qu'il y a un an, la République perdit M. Emile de Girardin dont les efforts ont tant servi à consolider le régime actuel.

Le *France* fait dans un article nécrologique l'éloge de M. Jenty, son directeur politique.

Le *National* propose la restauration sur le trône de l'ancien khédive, comme le seul moyen pratique de mettre l'ordre en Egypte.

Le *Télégraphe* dit que le projet Roudaire, pour la création d'une mer intérieure dans le Sahara est d'une exécution facile et peu coûteuse, eu égard aux avantages de toutes sortes que nous devons en tirer.

Le *Temps* dit que le seul moyen de réaliser

des progrès dans l'enseignement est de supprimer graduellement l'internat, du moins tel qu'il existe maintenant.

Informations

Paris, 27 avril.

Quelques journaux prétendent à tort que l'élection sénatoriale de l'Inde française, rendue nécessaire par l'option de M. de Freycinet pour Paris, serait renvoyée au 7 mai. Nous sommes en mesure d'affirmer que l'élection aura lieu dimanche prochain 30 avril. Le décret de convocation a été promulgué à temps dans tous nos établissements indiens et l'arrêté du gouverneur a fixé l'élection au 30 avril, conformément au décret présidentiel, c'est-à-dire au quatrième dimanche suivant la promulgation de ce décret dans la colonie.

Aujourd'hui a eu lieu, à l'Académie française, la réception de M. Pasteur, l'illustre chimiste, élu en remplacement de M. Littré.

Dans son discours, M. Pasteur a fait l'éloge de son prédécesseur, tout en repoussant le système de la philosophie positiviste. Il a terminé par une profession de foi spiritualiste, reprochant au système positiviste de ne pas tenir compte de l'infini et de l'idée de Dieu, qui sont, a-t-il dit, les vraies sources de la dignité humaine des grandes pensées et des grandes actions.

Dans sa réponse, M. Renan a loué les recherches scientifiques de M. Pasteur. Il n'est pas non plus partisan du positivisme, mais il croit qu'en général, il est prudent de n'associer le sort des croyances morales à aucun système; le doute est préférable. Au dernier moment, la philosophie qui promet le secret de la mort, nous fait défaut et nous laisse en proie aux oiseaux de nuit.

Les deux discours ont été vivement applaudis par la nombreuse assistance qui se pressait sous la coupole de l'Institut.

Le fauteuil que va occuper M. Pasteur a été occupé par douze académiciens, Cauvigny et Colomby en 1635, Tristan l'Hermitte, la Hénaudière, le duc de Saint-Aignan, l'abbé de Choisy, Antoine Fortail, Lachaussée, Bougainville, Marmontel, Fontanes, Villemain, Littré.

Il y a pas mal d'illustres inconnus parmi ces immortels.

M. le président de la République a reçu les membres du comité des artistes, qui l'ont invité à visiter le Salon samedi prochain.

M. Grévy a également reçu MM. Antonin Proust, député, et Castagnary, conseiller d'Etat, qui venaient l'inviter à visiter vendredi prochain les tableaux de Courbet exposés à l'Ecole des beaux-arts.

Un vieux soldat d'Afrique, le général de division Marulaz, du cadre du cadre de réserve, est décédé hier matin à Perpignan.

Le général Louis-Yves Marulaz était grand-officier de la Légion d'honneur et divisionnaire du 28 décembre 1855.

FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE

96

FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

DEUXIÈME PARTIE

L'ORPHELINE

— Il n'est pas moins valable, l'exception ayant été prévue par la loi. En quelle année a-t-il été célébré?

— En 1835. Pour des motifs particuliers le mariage ne fut point déclaré à cette époque, quoique la jeune femme qui venait de mettre au monde un fils, et qui semblait à l'agonie, n'ait pas succombé... Elle vit encore... Le mari lui-même a vécu deux ans après cette union restée secrète. Jusqu'à ce jour des considérations de famille ont empêché l'épouse de revendiquer son titre... Peut-elle le faire aujourd'hui?

— La preuve du mariage existe-t-elle!

— Oui, et l'époux, avant de mourir a fait un testament par lequel il laisse à son fils la propriété de sa fortune, et à sa femme la jouissance des revenus...

— Ces clauses ont-elles reçu leur exécution?

— Le testament n'a pas été produit et un

proche parent du mort est entré en possession de tous les biens, en sa qualité d'héritier naturel...

— Comment la mère n'a-t-elle point revendiqué?

— Elle est devenue folle à la suite de son accouchement...

— Comment n'a-t-on pas revendiqué pour elle?

— Je vous l'ai dit des considérations de famille...

— Aujourd'hui cette femme a-t-elle recouvré la raison?

— Non, monsieur.

— C'est au fils alors à réclamer ses droits, et lui seul peut le faire... Il est majeur... Il prouvera, le testament à la main, qu'il est bien le fils et l'héritier, et il attaquera le parent qui détient indument sa fortune...

— Mais, si le fils était mort?...

— Dans ce cas il faudrait s'adresser aux tribunaux qui nommerait un conseil de famille, et le curateur de la folle se chargerait d'opérer les revendications...

— Ce serait un procès!

— Un procès civil, oui madame, si celui qui s'est emparé de la fortune ne connaissait ni le mariage, ni le testament...

— Il connaissait l'un et l'autre...

— Vous en êtes sûr?

— J'en ai la preuve...

— Le scandale alors serait effroyable...

— On enverrait le voleur d'héritage au bagne?

— Non, madame, car ce grand coupable est

couvert par la prescription, mais il n'en serait pas moins à tout jamais déshonoré et perdu aux yeux du monde...

— Le contraindrait-on à restituer la fortune?

— Sans le moindre doute.

— Il est dans une haute position, il jouit d'une influence énorme... il se défendrait...

— Peut-être le tenterait-il, mais ce serait en vain... Si j'étais chargé de cette affaire, je répondrais absolument du succès.

— Quand le moment sera venu, c'est moi, monsieur, qui vous supplierai de vous en charger...

FIN DE LA TROISIÈME PARTIE

XXXVI

— Et j'accepte d'avance, dit le fils adoptif du sénateur, car je crois là le sujet d'une plaidoirie fort intéressante... J'ai d'ailleurs une spécialité, ajouta-t-il en souriant... C'est de combattre l'injustice et de défendre les faibles contre les puissants...

— Je le savais, monsieur, répondit Claudia, et c'est pour cela que j'ai eu l'honneur de m'adresser à vous.

— N'a-t-on rien tenté pour rendre la raison à la pauvre folle? reprit le jeune homme.

— Il est vraisemblable au contraire qu'on a tenté beaucoup, mais je ne puis aujourd'hui résoudre cette question, étant insuffisamment renseigné.

— Vous vous intéressez à cette femme?

— Infiniment, et c'est bien naturel... sa situation est si triste...

— Dans ce cas, voulez-vous me permettre, madame, de vous offrir un conseil?

— Non seulement je vous le permets, mais je vous en prie...

— Vous avez mandé, pour donner des soins à mademoiselle votre fille, le docteur Etienne Lorient?

Mistress Dick Thorn, jouant merveilleusement la surprise, s'écria :

— Vous le connaissez!!!

— C'est mon ami intime, et pour ainsi dire mon seul ami!! Nous avons fait ensemble nos études et nous sommes liés depuis l'enfance... J'étais chez lui, ce matin, quand il a reçu votre lettre.

— Ce que vous m'apprenez, monsieur, me prouve que j'ai fait un heureux choix...

— Vous ne pouvez en faire un meilleur, et croyez bien que l'amitié ne m'aveugle pas! Etienne Lorient, malgré sa jeunesse, est un savant... Il travaille à devenir un spécialiste et s'occupe sans relâche des maladies mentales...

Il vient d'être attaché comme médecin-adjoint à l'asile des aliénés de Charenton, ce qui est une preuve sans réplique de son mérite... Il pourrait entrer prendre la guérison de la personne qui nous occupe et je crois que vous feriez bien de lui en parler...

— Assurément je n'y manquerai pas... Le docteur vous a-t-il dit qu'il viendrait bientôt voir sa nouvelle cliente?

— Je puis vous annoncer sa visite pour aujourd'hui, dans l'après-midi...

— Combien je suis heureuse de m'être adressée, sans le savoir, à l'un de vos amis... J'es-

Il avait été admis à la retraite le 10 octobre 1878. Le général laisse un fils, lieutenant d'infanterie.

M. le général Barrachin, commandant les subdivisions d'Arras et de Béthune, vient de mourir également, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Trois fois blessé à l'assaut de Malakoff, il avait conquis tous ses grades sur les champs de bataille d'Europe et d'Afrique.

Blessé à Wissembourg, à la tête des tirailleurs, blessé une seconde fois à Forbach, il avait eu, dans la funeste journée de Sedan, trois chevaux tués sous lui.

La France a promis 900,000 fr. pour secourir les Espagnols de Saïda.

L'Espagne a promis d'indemniser les Français victimes des insurrections cantonaliste, cubaine et carliste.

Le prince Orloff, ambassadeur de Russie, revenant de Saint-Petersbourg est attendu demain à Paris, où il revient prendre possession de son poste.

La commission du recrutement de l'armée s'est réunie aujourd'hui, sous la présidence de M. Gambetta, pour examiner la question du service de trois ans.

M. Jenty, directeur de la France, a succombé, hier, aux suites d'une inflammation d'estomac, compliquée d'hémorragies internes.

Par une coïncidence singulière, M. Jenty meurt, jour pour jour, à une année de distance de M. Emile de Girardin, auquel il avait succédé comme directeur de la France.

M. Jenty était âgé de 55 ans.

Les groupes républicains se réuniront, dès les premiers jours de la semaine prochaine, pour s'occuper des projets ou propositions de loi qui viendront en discussion à la reprise de la session; on sait, en effet, que la rentrée du Parlement a lieu mardi prochain, 2 mai.

ALGÉRIE ET TUNISIE

Oran, 27 avril. — La colonne du commandant de Castries, qui opère dans le Sud oranais, a été attaquée par un fort parti de dissidents.

Elle a vigoureusement repoussé les assaillants, leur infligeant des pertes sérieuses. Nous avons eu, de notre côté, trois morts et une dizaine de blessés.

Le sultan du Maroc a signé une convention autorisant les troupes françaises à poursuivre sur les territoires limitrophes de l'Algérie les rebelles qui commettent des incursions en Algérie, et il a versé à compte 100,000 fr. pour indemniser les victimes des incursions précédentes.

Tunis, 26 avril. — Des nouvelles de Tripoli, datées du 21 avril, disent que la Turquie doit juger la garnison comme étant encore insoumise, car chaque bateau amène plusieurs centaines d'hommes. Hier encore, 600 soldats sont débarqués.

C'est une véritable invasion de soldats déguenillés, mal nourris, pas payés, qui, au lieu de maintenir l'ordre, seraient les premiers à faire un coup de main.

Tout prouve que les Turcs faisaient espérer aux Tunisiens une intervention. A Tripoli, tout respire l'agitation; on dirait une ville en état de siège.

Chaque jour, promenades militaires, débarquement de munitions, transport de canons, avec grand appareil, devant une foule qui s'extasie sur des armes aussi puissantes.

Dernièrement, dans un engagement survenu entre des troupes françaises et des Arabes, on a pu constater que ces derniers étaient munis d'armes à longue portée. On suppose que ces fusils Marini soit fournis aux insurgés par la Turquie.

Tripoli est devenu le refuge des plus mauvais

garéments de la Tunisie. Les bandits, les vauriens, les gens compromis à Sfax et à Gabès trouvent à Tripoli un accueil empressé et l'estime des autorités ottomanes. Toute liberté est concédée aux pillards qui opèrent des descentes en Tunisie pour voler des animaux et les vendre à Tripoli.

L'opinion de nos autorités en Tripolitaine est qu'il faut une main de fer dans le sud de la Régence pour maintenir les tribus et empêcher leurs incursions, soit en Tripolitaine, soit en Tunisie.

Ce but sera atteint par la présence du général Jamais, au sud de Mesreb, où il se trouve en ce moment.

Le ministre, M. Cambon, est arrivé hier à Zaghouan, et y a passé la nuit. Aujourd'hui, il repart pour Hammamet où se trouve la Reine-Blanche, qui partira ce soir pour Soussa. Le premier ministre du bey, Si-Mohamed, est toujours bien malade. Il est atteint de grande surdité et de fièvre constante. Cela cause un désarroi dans les affaires. Au Bardo, on assure que le bey est décidé à nommer un autre ministre.

Etranger

Italie

Rome, 27 avril. — Le budget militaire vient d'être voté par la Chambre.

M. Depretis est satisfait; il ne convoquera pas les membres de la majorité.

— Le *Popolo Romano*, journal officieux, approuve les décrets sur les rattachements tunisiens.

— La prorogation jusqu'à fin mai est nécessaire pour permettre le vote du traité de commerce franco-italien par le Parlement.

Allemagne

Berlin, 27 avril. — A l'ouverture du Reichstag, le discours du trône constate que les relations extérieures de l'empire continuent à justifier la confiance dans le maintien de la paix.

Espagne

Madrid, 27 avril. — Un sénateur ayant proposé au Sénat d'échanger Iviça contre Gibraltar, M. Garizo, député des îles Baléares, a protesté, au nom de ses collègues, et a dit que les habitants d'Iviça n'ont nullement l'intention de devenir Anglais.

Le ministre des affaires étrangères a répondu que tous les sénateurs et lui-même ont protesté et qu'aucun gouvernement ne songera jamais à proposer un pareil changement.

La Chambre a discuté ensuite le projet de la conversion des dettes. M. Camacho a déclaré qu'il espère voir les Anglais, les Français et les Belges accepter la conversion des dettes, sinon la dette actuelle restera différée. La discussion a continué et les conservateurs ont attaqué le projet.

Autriche-Hongrie

Vienne, 27 avril. — La recrudescence de l'insurrection en Bosnie, que le gouvernement a voulu dissimuler, ne laisse plus de doute aujourd'hui sur le danger de la voir s'étendre prochainement à toute la Bosnie.

La *Presse* de Vienne évalue à 200 millions les dépenses imposées jusqu'à présent à la monarchie, par l'occupation de la Bosnie et de l'Herzégovine.

La délégation hongroise appelée à discuter les demandes de fonds pour la répression de la révolte a ratifié en séance plénière le rapport de sa commission diminuant de deux millions le crédit demandé par le gouvernement. Comme il y a désaccord, les deux délégations devraient maintenant se réunir pour voter en commun et en dernier ressort. Mais le gouvernement, prévoyant l'issue du vote, se contentera probablement de 21 millions sans recourir au vote commun.

Angleterre

Londres, 27 avril. — Le roi et la reine des Pays-Bas sont arrivés au château de Windsor, où ils ont été reçus en grande pompe. La reine d'Angleterre a remis au roi des Pays-Bas l'ordre de la Jarretière.

Russie

Londres, 27 avril. — Le *Daily Telegraph* apprend

que des paysans russes ont envahi et pillé un village allemand près de Novapraga, dans le district d'Elisabethgrad (Russie méridionale).

Berlin, 27 avril. — On mande de Saint-Petersbourg à la *Gazette de Cologne* :

La garde du Kremlin, pendant les fêtes du couronnement, sera confiée non pas aux troupes de la garde en garnison à Moscou, mais à un régiment de la garde de Saint-Petersbourg.

L'inspection générale du château sera faite par le prince Obolenski, qui a découvert la mine creusée dans l'intérieur du Kremlin.

Egypte

Vienne, 27 avril. — Des avis du Caire ne signalent aucun changement dans la situation en Egypte; le gouvernement actuel perd son prestige. On assure que les puissances sont disposées à garder, encore quelque temps, une attitude expectante.

Amérique

New-York, 26 avril. — Une dépêche de Shakspeare (Nouveau-Mexique) annonce que les Indiens ont brûlé Gualleysville dans la province de Arizona et tué 25 blancs.

Les tribus indiennes habitant près de New-Mexico et de Lordsburg se sont soulevées; plusieurs escarmouches ont eu lieu dimanche et les soldats américains ont eu sept morts et quatorze blessés.

Les troupes ont poursuivi les Indiens, qui étaient au nombre de 300, et sont parvenues à les entourer dans un défilé. Ces Indiens avaient massacré plus de trente colons, près de la rivière de Gila.

LES FORTIFICATIONS ITALIENNES

Une longue et intéressante discussion a eu lieu la semaine dernière à la Chambre romaine au sujet des sommes affectées à la construction de forteresses. Il ne peut être sans intérêt, à ce propos, de dire un mot de l'état actuel de la question en Italie.

A dire vrai, les projets, dont l'exécution est aujourd'hui en bonne voie d'achèvement, datent de 1862. A cette époque, une commission fut nommée pour étudier longuement et sérieusement la question.

Cette commission, après neuf années de travail, présenta, en 1871, un rapport dans lequel était prévue une dépense de plus de trois cents millions pour l'exécution complète des travaux défensifs de l'Italie. La somme parut excessive; on la réduisit à 183 millions, et les travaux commencent quelque temps après.

Nous allons examiner rapidement les points qui, dans ce vaste plan, nous concernent plus particulièrement, nous voulons parler des fortifications de la frontière française et de celles de Rome.

Des anciennes forteresses situées sur l'extrême frontière, on conserve celles de Vintimille, de Bard, de Vinadio, d'Exilles et de Fenestrelles. A Fenestrelles, d'importants travaux ont été entrepris en 1876; ils sont terminés aujourd'hui. La place de Vinadio, qui défend l'accès de la vallée de Demonte, a été également transformée, ainsi que celle d'Exilles.

Six autres forts sont en projet ou en construction. Ce sont :

Le fort de Cappa-Zoppa, qui barre la route de la Corniche et la route qui conduit de Savoie à Aquis.

Le fort de Melogno, qui concourt, avec le précédent, à la défense des passages des Apennins et couvre la vallée de la Bernida. Les divers ouvrages qui composent cet espace doivent être terminés à l'heure actuelle.

Le fort de Saint-Bernard, destiné à barrer la route d'Albenga à Garesio.

Le fort de Nava, qui concourt, avec le fort de Saint-Bernard, à la protection de la vallée du Tanaro.

Le fort de Tende, qui barre le célèbre col de ce nom, par lequel passe la route de Nice à Cuneo.

Enfin le fort de Suze, qui doit concourir, avec les forts voisins d'Exilles et de Fenestrelles, à la défense de la route du Mont-Cenis.

En arrière de ces forts avancés se trouvent les grandes forteresses du Piémont et de Ligurie : Gènes, Alexandrie, Novare, Turin, Asti, etc.

En ce qui concerne les fortifications de Rome, le projet, actuellement en cours d'exécution, n'a été arrêté qu'en 1877. Auparavant on n'avait songé qu'à renforcer l'enceinte de la ville, de façon à la mettre à l'abri d'un coup de main.

Le long siège soutenu par Paris en 1870 a modifié la première idée, et le gouvernement italien a résolu de faire de Rome un vaste camp retranché, avec place centrale munie d'une enceinte et forts détachés.

D'après le plan conçu par le général Mezzanapo, Rome doit être défendue par quatorze forts; six sont déjà terminés, six autres sont en cours d'exécution, et les deux derniers doivent être commencés cette année.

Le fort le plus important, celui qui a servi de point de départ, est construit sur la colline la plus élevée des environs de Rome, au Monte Mario, sur la rive droite du Tibre. Cette colline n'est qu'à deux kilomètres de la vallée du Tibre, de la mer à l'embouchure de l'Anio.

Un autre fort important est celui qui a été construit à la villa Trojani, à 3,800 mètres de l'enceinte.

Sur la rive gauche du Tibre, le fort le plus considérable est celui qui s'élève sur la voie Appienne, près du mausolée de Cécilia Metella, à environ quatre kilomètres de la ville; c'est un grand ouvrage avec fossés taillés dans le roc.

La place nous manque pour citer les autres forts de Rome qui, du reste, ont une moindre importance que les trois précédents. Nous nous bornons à dire que ces ouvrages sont séparés les uns des autres par une distance moyenne de deux kilomètres. Une route stratégique assure leurs communications et réunit les grandes voies qui aboutissent aux différentes portes de la ville.

Pourvus de casemates à plusieurs étages, ils peuvent abriter, en temps de guerre, chacun deux bataillons d'infanterie et un certain nombre d'artilleurs. La moyenne de la dépense effectuée ou prévue est d'un million et demi de francs par fort.

Aujourd'hui, grâce à sa ceinture d'ouvrages détachés, Rome est une place forte de premier ordre, capable d'opposer à l'ennemi une résistance durable.

La catastrophe du Ring-Theater

Les débats du procès intenté devant le tribunal de Vienne au bourgmestre, M. Newald, et à d'autres fonctionnaires de la ville, à la suite de la catastrophe du Ring-Theater, ont commencé hier.

Les autres fonctionnaires sont MM. Jenner, directeur du théâtre; Breithofer, pompier; Zinher, inspecteur du service de l'intérieur; Lindsteiner, ingénieur des travaux de la ville; et Leonhardt Herr, inspecteur du service des pompiers. Il faut y joindre M. Vitschi, le machiniste.

M. Newald est accusé d'avoir, au mois d'août 1881, alors qu'il était bourgmestre et président du conseil communal, empêché, par ses instructions au conseiller Zinher, que les clauses du règlement de police théâtres imposés par des arrêtés du gouvernement fussent rendus obligatoires, pour les directeurs théâtres, et empêché par là l'exécution des mesures de précaution et de secours contre l'incendie prévues dans ledit règlement.

Cette conduite coupable aurait entraîné le soir du 8 décembre 1881, lorsque le feu éclata sur la scène du Ring-Theater, l'impossibilité d'éteindre l'incendie dans son foyer, la propagation rapide du feu et de la fumée dans la salle, l'extinction de toute lumière dans les locaux du théâtre, et par là la mort de plusieurs centaines de personnes (386 asphyxiés ou brûlés).

Le directeur Jenner est accusé :

— Avez-vous déjà servi en qualité de maître d'hôtel ?

— Oui, madame, et dans des maisons de premier ordre...

— Vous êtes muni des certificats de vos anciens maîtres ?

— Je ne me serais pas permis de me présenter à madame sans cela... Je vais avoir l'honneur de mettre ces certificats sous les yeux de madame...

— Tout à l'heure... interrompit Claudia. Occupons-nous d'abord de la condition sine qua non de votre admission... Parlez-vous français ?

René répondit affirmativement avec l'accent d'un habitant de Londres.

C'était bien; mais peut-être ne connaissait-elle qu'une ou deux phrases de l'idiome d'outre-Manche.

Pour éclaircir ses doutes, Claudia continua son interrogatoire en langue anglaise.

— Vous avez habité l'Angleterre ?

— Oui, madame.

— Longtemps ?

— Plusieurs années.

— Quelle ville ?

— Portsmouth.

— En service ?

— Non madame, mais comme employé d'une maison d'assurances maritimes...

— Depuis combien de temps êtes-vous à Paris ?

— Depuis quatre ans.

(A suivre)

père, monsieur, que vous vous rencontrerez souvent chez moi...

Henri s'inclina.

Claudia poursuivit :

— Quoique conservant en Angleterre des intérêts de fortune assez considérables, je suis fixée à Paris d'une manière à peu près définitive... J'ai l'intention de recevoir, et j'inaugurerai mon installation, dans une dizaine de jours, par une petite fête à laquelle j'espère que vous me ferez l'honneur d'assister...

Le jeune homme s'inclina de nouveau.

— Je vous remercie, madame, de votre gracieuse invitation, répliqua-t-il, mais je travaille énormément, et je vais fort peu dans le monde, ou pour mieux dire je n'y vais pas du tout.

— Permettez-moi d'espérer que vous voudrez bien, pour la seconde fois, faire une exception en ma faveur... dit mistress Dick Thorn en souriant. Un Français, un gentleman, un grand seigneur, ne saurait décliner la requête qui lui est adressée par une femme, par une étrangère...

— Il est difficile de vous résister, madame...

— Prouvez-moi que c'est impossible...

— J'aurai donc l'honneur de me joindre à vos amis...

— Et j'espère, reprit Claudia, que vous deviendrez bientôt vous-même un ami de la maison...

En ce moment la porte du salon s'ouvrit et un domestique parut sur le seuil.

— Que voulez-vous ? lui demanda mistress Dick Thorn d'un ton fort raide, je ne vous ai point sonné...

— Madame, répondit le valet avec embarras, c'est une personne qui se présente pour parler à madame...

— De quelle part ?

— De la part des *Peutes-Affiches*... C'est un maître d'hôtel... il vient offrir ses services à madame...

Claudia fit un geste d'impatience.

— Qu'il attende... répliqua-t-elle.

Henri s'était levé.

— Je vais avoir l'honneur, dit-il, de prendre congé de vous...

— Merci de nouveau, monsieur, de votre empressement, et à bientôt, car je puis compter sur vous, n'est-ce pas ?

— J'ai promis...

— J'aurai le plaisir de vous envoyer une lettre d'invitation, aussitôt que la date de ma première fête sera définitivement arrêtée.

Claudia reconduisit le jeune homme jusqu'à l'antichambre.

Le maître d'hôtel qui venait se proposer à la maîtresse de logis était assis sur une banquette.

Il se leva vivement.

Henri de la Tour Vaudieu passa près de lui sous le regard, et d'ailleurs, sous ce costume de cérémonie et avec les longs favoris en nageoires encadrant son visage soigneusement rasé, il n'aurait pas reconnu son client de la septième chambre, René Moulin.

Le mécanicien, car c'était bien lui, eut peine à retenir un geste de surprise en voyant l'avocat sortir de chez mistress Dick Thorn.

— Lui, ici ! pensa-t-il. Qu'est-ce que cela signifie ?

Naturellement il ne pouvait se répondre, et il ajouta :

— Il faut, à tout prix, que je sois admis dans cette maison...

Un coup de sonnette retentit et au bout d'une minute le valet de chambre parut dans le vestibule.

— Madame vous attend, dit-il au futur maître d'hôtel, venez avec moi.

Henri le suivit, un peu ému de la situation et craignant qu'un échec ne vint renverser l'échafaudage de ses projets.

Le valet de chambre l'introduisit dans un fumoir contigu au grand salon.

Claudia était assise, un longon à la main.

René la salua de fort bonne grâce et resta debout devant elle dans une pose respectueuse.

Mistress Dick Thorn l'examina de la tête aux pieds avec un sans-façon aussi aboulu que si elle avait étudié les mérites d'un nouvel article présenté par son marchand de chevaux.

René Moulin était beau garçon.

Il avait fort bonne mine sous ses vêtements noirs d'une irréprochable correction.

— Pas mal, en vérité... pas mal du tout... murmura mistress Dick Thorn. Vous désirez entrer chez moi ? demandait-elle ensuite d'un ton bienveillant.

— J'ai cette ambition, oui, madame... répondit René.

D'avoir négligé de donner au personnel « technique » des instructions étendues et efficaces concernant leur service et de ne pas avoir tenu ce personnel sous une direction et un contrôle sérieux.

D'avoir, en nommant François Geringer, inspecteur et commandant du théâtre, confié ces fonctions à un individu incapable, impropre, nullement familiarisé avec les dispositions du bâtiment, et de s'être reposé sur ce personnage des soins de l'organisation et de la direction du personnel.

D'avoir, contrairement aux instructions renfermées dans le règlement du 21 mars 1881, employé les pompiers de son théâtre à d'autres services que celui qui leur incombe (par exemple, comme lampistes et gaziers) en les enlevant ainsi à leur véritable destination ; D'avoir négligé de donner des instructions pour la manœuvre des lances d'eau placés à la sortie de la scène et aussi pour la manœuvre du rideau de fer, et de ne pas avoir préposé un employé spécial à la manœuvre éventuelle de ces appareils ; et, enfin, de ne pas s'être assuré que le chemin le plus court et le plus sûr pour arriver au rideau de fer fut praticable ;

D'avoir négligé, malgré le règlement du 31 mars 1881, l'éclairage à l'huile près des sorties de sûreté ; De ne pas s'être conformé pour les issues et l'aménagement des couloirs aux dispositions du règlement du 13 janvier 1881 ; D'avoir employé pour allumer la herse de la scène l'incandescence électrique, un système condamné par son personnel et même interdit par les dispositions de police, etc., etc.

Enfin, on accuse le directeur, après qu'il fut arrivé sur les lieux du sinistre, de ne pas s'être préoccupé du sort des personnes qui se trouvaient dans le théâtre et de ne pas avoir pris en ce moment avec son personnel, lorsqu'il en était temps encore des dispositions efficaces pour sauver les malheureux qui agonisaient dans l'obscurité des couloirs ; bien plus, de s'être éloigné peu de temps après du théâtre en flammes.

Des chefs d'accusation en rapport avec la nature de ces fonctions pèsent sur les autres accusés.

Le directeur, M. Janner, et M. Nitsche, le machiniste, plaident leur non-culpabilité. Le directeur déclare qu'il a rempli son devoir dans toute son étendue. Le machiniste déclare que, en raison de ses trop nombreuses occupations, il n'a pu faire mettre en place les lampes à l'huile qu'il avait reçues le 6 décembre.

La justification produite devant la cour d'assises par l'ancien directeur du théâtre de Ring, M. Janner, a produit une grande impression. Plusieurs détails qui étaient jusqu'ici restés inconnus parurent en sa faveur.

Un accident de tramways est arrivé hier matin à 8 heures 50, dans la rue de Roanne.

Une voiture, traînée par un mulet, et sur laquelle se trouvaient le sieur Benoit Rochet, marchand ambulancier, et sa fille âgée de 8 ans, a été heurtée par la machine d'un train venant de la Terrasse.

Cette voiture a été renversée et les personnes qu'elle contenait jetées sur la chaussée.

La dame Rochet et sa fille ont reçu dans leur chute des contusions au visage. M. le docteur Dujol, qui leur a donné les premiers soins, a déclaré que leur blessures étaient sans gravité.

Les victimes ont été reconduites dans un fiacre, chez un de leurs parents, rue de Lyon, 51 ; elles habitent Vienne (Isère).

L'accident est uniquement dû à la frayeur éprouvée par le mulet à l'approche du train.

Malgré les efforts du sieur Rochet, qui avait mis pied à terre, il a en reculant, poussé l'arrière de la voiture jusque sur la voie ferrée.

Ce matin, à 5 heures, une partie de la toiture de la maison de l'école de filles de la rue de la Valse s'est écroulée. Deux sœurs y ont été découvertes.

Grâce à l'heure à laquelle s'est produit l'événement, on a eu aucun accident à regretter.

Le siège du ministère public était occupé par M. le lieutenant Humbert, du 30^e de ligne, substitut du commissaire du gouvernement.

Madame Sarah Bernhardt Damala viendra donner, le 7 mai prochain, la *Dame aux Camélias*. M. Damala remplira le rôle d'Armand Duval.

Pont-Evêque. — Un incendie dont on ignore les causes s'est déclaré, dans la nuit du 23 avril, dans une maison d'habitation et ses dépendances, appartenant au sieur Courte, gâlocher et propriétaire à Pont-Evêque.

Le feu s'est déclaré à 2 h. du matin pendant que Courte dormait. Réveillé par les cris au feu ! il se hâta de sortir et ne put sauver que quelques papiers.

La maison appartenait à Courte et à deux autres locataires qui ont également tout perdu.

Les pertes totales s'élevaient à 18,900 fr. et sont couvertes par une assurance.

On ignore les causes de cet incendie.

AIN

Bellegarde. — Un accident est arrivé avant-hier à la gare de Saint-Germain-de-Joux, entre la Cluse et Bellegarde.

Le nommé Rivière, homme d'équipe, a eu la jambe gauche broyée par un train. Des soins lui ont été donnés par le docteur Baudin, qui a fait transporter le blessé à l'hôpital de Nantua. L'amputation de la jambe a été jugée nécessaire.

Rivière est mort hier matin au milieu d'atroces souffrances. Ce malheureux laisse une femme et des enfants.

M. Martineau, commissaire de surveillance de la ligne, est venu hier matin de Lyon pour procéder à une enquête afin d'établir à qui incombe la responsabilité de cet accident.

BOUCHES-DU-RHONE

Marseille, 27 avril. — Hier, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, sont arrivés en gare par un train spécial, venant de Paris, 700 pèlerins environ, parmi lesquels on remarque des femmes et 3 à 500 prêtres. Tous ces pèlerins se rendent à Jérusalem et sont munis, en outre de leurs bagages, de plants et de tentes pour pouvoir camper dans les plaines de Syrie.

Assitôt descendus de leurs wagons ils se sont fait conduire au quai des Anglais où sont ancrés les paquebots *Guadeloupe* et la *Picardie*, à bord desquels ils sont allés à tour de rôle reconnaître leur cabine.

Ce matin, tous les pèlerins se sont trouvés réunis à la chapelle de Notre-Dame-de-la-Garde, où les 4 à 500 prêtres ont dit chacun une messe sur des petits autels élevés pour la circonstance. Puis ils se sont rendus à bord des deux paquebots sus-désignés et qui ont pris la mer à 2 heures du soir.

Le journalier italien Césarini, meurtrier présumé du malheureux garde de nuit du domaine Grandval, a été écroué à la prison du boulevard Chave.

On annonçait hier que se, deux complices les nommés Fontana et Angelo qui étaient partis dimanche pour l'Italie à bord d'un paquebot, venaient d'être arrêtés par les autorités italiennes.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Vendredi, 28 avril, 118^e jour de l'année. Soleil : lever, 4 h. 47 ; coucher, 7 h. 09. Les jours croissent de 6 minutes.

Ephémérides (1799). — Congrès de Rastadt.

Par application de la décision ministérielle du 17 février 1875 et de la note ministérielle du 13 avril 1876, les officiers de réserve et de l'armée territoriale de l'infanterie et du génie sont autorisés à porter, dans les mêmes conditions que ceux de l'armée active, la tunique-do man dont la description figure dans le *Journal militaire officiel* (année 1882, partie supplémentaire, n^o 17.)

La tunique-dolman des officiers de l'armée territoriale portera au collet la boutonnière distinctive de cette armée.

Nous avons déjà annoncé que le ministre des postes et télégraphes, pour simplifier les formalités exigées pour les envois d'argent, préparait un projet tendant à l'autoriser à mettre en vente des bons d'un, deux, cinq, dix et vingt francs.

Voici, sur ce projet, quelques détails complémentaires :

Les taxes seront fixées à 5 centimes pour chaque bon de 1 fr., 2 et 5 fr. ; à 10 centimes par bon de 10 fr. et à 20 centimes par bon de 20 francs.

Le délai de validité de ces bons est fixé à trois mois dans l'intérêt de la régularité des écritures et afin de permettre le contrôle. Au moment de leur vente et pour constater leur émission, ils seront frappés d'un timbre à date qui permettra de préciser la date de leur mise en circulation.

Une nouvelle taxe égale à autant de fois la taxe primitive qu'il se sera écoulé de trimestres ou de fractions de trimestre depuis leur émission, sera imposée à ces mandats, afin d'éviter qu'ils ne soient employés sans taxes nouvelles pour des transactions successives.

Certains industriels étant parvenus à remettre en bon état les timbres oblitérés, l'administration des postes, malgré les précautions déjà prises pour éviter le retour de ces timbres dans la circulation, va prendre des mesures plus radicales.

Il est question, en ce moment, d'un nouveau mode d'oblitération qui, tout en annulant le timbre avec de l'encre grasse, le découperait en plusieurs parties sans presque toucher à l'enveloppe.

Les essais doivent être faits d'ici peu. Si le procédé répond aux besoins, il sera employé aussitôt.

On signale une émission de faux billets de banque de cinquante francs.

L'exécution est si imparfaite, qu'il suffit d'un coup-d'œil pour constater la fraude. Le caractère des mots « ci quante francs » sont beaucoup plus gros que ceux de la gravure de la Banque de France.

Nous rappelons que c'est le 30 avril que s'ouvre, sur le cours du Midi, le concours de la Société hippique française.

On nous assure que les engagements sont plus considérables qu'en 1881. Les bâtiments sont prêts à recevoir et les spectateurs et les chevaux, et tout nous promet une brillante réunion si le temps veut bien nous être favorable.

Les cartes de souscripteurs seront délivrées au bureau même du concours, sur le cours du Midi.

Ces cartes sont de 20 francs pour les messieurs et de 10 francs pour les dames ou enfants. Elles donnent droit à l'entrée permanente au concours pendant toute sa durée, ainsi qu'aux places dans les tribunes de souscripteurs.

130 prix pour 38.149 fr. 50 centimes seront donnés par la Société hippique française.

Dans l'enceinte est établi un buffet confortable, confié aux soins de M. Bonfils, le restaurateur en renom du quai des Etroits. C'est dire que le public est assuré de ne pas trouver longs les moments de repos qui s'écouleront entre chaque course.

A l'audience du tribunal de commerce d'aujourd'hui sera de nouveau appelée la demande formée par un certain nombre d'actonnaires en responsabilité contre les administrateurs de la banque de Lyon et de la Loire à raison des fautes qui en ont amené la dissolution et la faillite ; mais il y a lieu de croire qu'il sera survenu des débats de cette affaire, jusqu'à ce qu'un jugement ait été rendu sur la question de la nullité de cette Société.

Samedi sera plaidée l'affaire de la demande en nullité de la société du Crédit financier et industriel.

Un triste accident est arrivé hier, dans l'après-midi, à un ouvrier maçon, nommé Jean Nouvil, âgé de 55 ans, demeurant rue Robert 43, qui travaillait à une maison en construction de la rue Bugeaud.

Il était monté sur un échafaudage dressé à une hauteur de huit mètres, lorsqu'à la suite d'un faux mouvement, il fut précipité sur le sol.

Le malheureux a été relevé par ses camarades dans un état pitoyable. Il avait les deux bras fracturés et la jambe droite brisée en deux endroits.

Après avoir reçu les premiers soins à la pharmacie Catalon, rue Masséna, la victime a été transportée sur un brancard à l'Hôtel-Dieu.

Une jeune fille nommée Elisée Humbert, âgée de 22 ans, a été trouvée étendue sans connaissance la nuit dernière, dans la rue de Bône, en face de la maison portant le n^o 26.

Cette malheureuse qui avait le corps couvert de contusions produites par des coups de pieds et des coups de poing, a été transportée à l'Hôtel-Dieu.

M. le commissaire de police du quartier a ouvert une enquête pour découvrir les auteurs de cette brutale agression.

Hier soir, à 7 heures, une femme R..., âgée de 39 ans, couturière, demeurant chemin de la Scaronne, 15, qui depuis quelques jours donnait des signes non équivoques d'aliénation mentale, a mis en émoi les habitants de la maison qu'elle habite.

Prise d'un accès furieux, elle s'était mise à la fenêtre et faisait pleuvoir sur les passants, assiettes, verres, bouteilles, etc. Deux femmes ont été légèrement blessées par les débris qui tombaient drus comme grêle.

M. le commissaire de police du quartier a pris les mesures nécessaires pour mettre la malheureuse dans l'impossibilité de nuire.

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier soir à 6 heures, dans l'atelier de menuiserie de M. Regnier, rue Basse-Combalot, 3.

Grâce aux prompts secours apportés par les ouvriers et les voisins, il a été éteint avant d'avoir occasionné de sérieux dégâts.

Il y a quelques jours un vol de plusieurs coupons de draps était commis au préjudice de M. Barral, marchand tailleur, rue de Chartres, n^o 4.

Une femme R..., revendeuse, rue des Asperges, qui avait acquis ces marchandises à un prix qui ne devait lui laisser aucun doute sur leur provenance, a été arrêtée, hier, par les agents et écrouée pour complicité de vol par recel.

Les gardiens de la paix ayant rencontré hier soir dans la rue Turenne un individu porteur d'un matelas, d'un traversin et de divers ustensiles de ménage ; concurrent des soupçons et interrogèrent notre homme qui se borna à répondre que ces objets lui avaient été confiés par une personne dont il ne pouvait dire le nom.

En présence d'explications aussi plausibles les agents s'empressèrent de le conduire en prison.

A la requête de la Société des gens de lettres, le gérant du journal le *Carillon de Saint-Georges* était cité hier en police correctionnelle pour avoir publié sans autorisation un roman de M. Albéric Second, intitulé *la Jeunesse dorée par le procédé Ruols*.

Le tribunal l'a condamné à 16 francs d'amende, 100 francs de dommages intérêts et aux dépens.

Les gardiens de la paix ont arrêté à une heure du matin, le nommé Dominique Bret, qui était en train de fracturer la porte d'une buvette, située sur le cours du Midi.

Ce malfaiteur était en compagnie d'un autre individu qui a réussi à prendre la fuite.

Bret a été condamné, hier, à un an et un jour de prison.

Il avait déjà subi sept condamnations.

Société de Géographie

La Société de géographie tiendra sa séance mensuelle dimanche prochain 30 avril, à une heure précise, dans la salle de la Faculté des lettres, au Palais Saint-Pierre (entrée par la rue de l'Hôtel-de-Ville.)

M. le lieutenant-colonel Debize, secrétaire général, traitera le sujet suivant : « Autrichiens et Slaves dans la péninsule des Balkans. — L'insurrection dans la Crivoisie et l'Herzégovine. — Le Panславisme. »

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 27 avril, 4 h. 30 soir.

Température : Le situation atmosphérique est encore très troublée ; un tourbillon secondaire s'est formé sur le golfe de Gènes, tandis que, sur nos régions, le baromètre remonte assez rapidement (Nice 746, Lyon 756). D'un autre côté, une nouvelle baisse est signalée à Valence.

Temps probable : Amélioration momentanée.

NOUVELLES DES SPECTACLES

Grand-Théâtre. — Par suite d'une indisposition, la représentation des *Huguenots* qui avait été annoncée pour hier jeudi 27, aura lieu aujourd'hui vendredi 28 avril. Les places qui ont été retenues pour cette représentation sont valables pour ce soir.

PUBLICATIONS NOUVELLES

La Danse des milliards, par Eugène Moret, un fort volume in-18 Jésus. — Prix : 3 fr.

Déjà met en vente aujourd'hui : la *Danse des milliards* de l'auteur du *Médecin confesseur*, de la *Révolution* et de la *Petite Kate*, roman que publie en ce moment le *XIX^e Siècle*. Eugène Moret n'est pas un débutant, et nous n'avons point ici à faire son éloge. Aussi nous contenterons-nous de dire à nos lecteurs : Si vous aimez les émotions fortes en même temps que l'observation, lisez : la *Danse des milliards*. Jamais les luttes de l'argent et les convoitises ardentes de ce temps ont été décrites avec plus de fièvre et de passion. Dans ce livre, curieux à plus d'un titre, il s'y dégage un tel intérêt qu'on peut lui prédire, à coup sûr, un véritable succès.

BIBLIOGRAPHIE

Le marché a été peu animé ; mais sa tenue est excellente et permet d'augurer assez favorablement de l'issue de la liquidation de fin avril. En tout cas il a cessé de s'émouvoir de la grande faiblesse de celles des sociétés de crédit dont les prix ont si rapidement fléchi depuis le commencement de ce mois.

La journée a été très bonne pour les Rentes françaises.

Le 5 0/0 s'est avancé de 118,30 à 118 37 1/2 ; le 3 0/0 remonte vers 84 fr. ; l'amortissable finit aux environs de 84,25.

Le 5 0/0 italien s'est facilement traité au dessus de 91 fr., le Turc au-dessus de 13,25.

Très demandé le Suez s'est avancé de 2,650 à 2,675 ; le Panama s'est échangé avec de bonnes tendances à 537,50 et clôture à 540.

Rien à signaler sur les Chemins et valeurs financières.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 27 avril.

Le marché a été peu animé ; mais sa tenue est excellente et permet d'augurer assez favorablement de l'issue de la liquidation de fin avril. En tout cas il a cessé de s'émouvoir de la grande faiblesse de celles des sociétés de crédit dont les prix ont si rapidement fléchi depuis le commencement de ce mois.

La journée a été très bonne pour les Rentes françaises.

Le 5 0/0 s'est avancé de 118,30 à 118 37 1/2 ; le 3 0/0 remonte vers 84 fr. ; l'amortissable finit aux environs de 84,25.

Le 5 0/0 italien s'est facilement traité au dessus de 91 fr., le Turc au-dessus de 13,25.

Très demandé le Suez s'est avancé de 2,650 à 2,675 ; le Panama s'est échangé avec de bonnes tendances à 537,50 et clôture à 540.

Rien à signaler sur les Chemins et valeurs financières.

DERNIERE HEURE

Paris, 27 avril, 11 h. 50, soir.

La commission de recrutement de l'armée, dans sa séance d'aujourd'hui a accepté à l'unanimité le principe du service de trois ans.

MM. Margaine, Ballue, Reillé, De Roys ont exposé leurs idées. La réunion s'est ajournée à demain pour la continuation de son travail.

M. Lalou, directeur de la Banque nationale, est nommé directeur du journal la *France*, en remplacement de M. Jenty.

CHOSSES & AUTRES

Aux Etats-Unis

En ce pays du tout puissant dollar, les jurés s'achètent comme de simples législateurs. Le 30 mars dernier, à Chicago, on jugeait un juré accusé de s'être laissé corrompre dans une affaire où il avait siégé.

Les témoignages contre lui étaient accablants, mais le ministère public arrêta le jugement annonçant à la cour qu'il avait en main des preuves établissant qu'un des jurés, chargés de prononcer sur le sort de l'accusé, s'était vanté d'avoir reçu 12 dollars pour voter en faveur de l'acquiescement.

Les preuves fournies, les avocats du prévenu déclarent abandonner la défense. L'affaire fut renvoyée à une autre session, et le juré incriminé fut arrêté séance tenante.

On a acquis la preuve que plusieurs autres membres du jury avaient été également achetés. Cet état de choses déplorable tient à la facilité avec laquelle les jurés tirés au sort se font exempter, ce qui force le juge à les remplacer par des citoyens présents à l'audience et qui font métier de jurés professionnels. Le jury est une belle institution, mais on voit ce qu'elle peut devenir avec les exemptions et le système des jurés payés.

Un vol au palais d'Hiver

Tout Pékin est en émoi, dit le North China Herald. On vient de découvrir que des vols ont été commis au palais d'hiver, dans la résidence même du Fils du ciel et de la famille impériale de Chine.

La vénération dont l'empereur de Chine est entouré, vénération qui touche à l'idolâtrie, l'inaccessibilité apparente des remparts du palais d'Hiver, la rigueur des règlements concernant l'admission aux différentes entrées de la résidence impériale et les ordres que reçoivent ses innombrables gardiens, tout semblait rendre impossible un pareil attentat.

Les découvertes que l'on vient de faire au sujet de ces vols sont d'une nature extraordinaire.

Les murailles du palais d'hiver, de même que celles de la cité Mandchou, sont flanquées de bastions du tours de garde, mais ces constructions n'ont en réalité qu'un caractère décoratif; de loin, elles sont imposantes, de près elles offrent l'aspect du ride, de l'abandon, de la saleté à l'intérieur. Il paraît que depuis plusieurs années les bastions du palais d'hiver servaient de refuge à des bandes de voleurs, qui étaient parvenus à se faire protéger et aider par les eunuques impériaux.

Quelques fois on avait aperçu des lumières qui brillaient à travers les meurtrières ou les fenêtres des tours, et les officiers de garde étonnés s'étaient demandé si ces tours étaient habitées.

Ils questionnèrent les eunuques; ceux-ci confirmèrent l'histoire des lumières, mais cherchèrent à expliquer le mystère en racontant que la Hu-Hsien ou fée Renard se promenait là avec sa torche allumée. Il peut sembler incroyable que les officiers du palais aient pu être assez simples pour ajouter foi à cette fable, et que les eunuques aient eu l'audace d'abuser à ce point de leurs superstitions.

Mais la croyance au renard est loin d'être éteinte en Chine ou même au Japon. On attribue au renard, dans ces pays, des vertus merveilleuses et surnaturelles; entre autres avantages, le renard a celui de pouvoir prendre la forme d'une femme, lorsqu'il a atteint l'âge de cinquante ans, et celle d'une belle jeune fille quand il a cent ans; il lui est aussi loisible de se changer en sorcière; à l'âge de mille ans, il est admis au Paradis, où il devient un être céleste.

Grâce à cette superstition, les voleurs ont dévalisé des chambres entières du palais d'Hiver. Ils ont emporté, on ne sait où, des chaînes massives en bronze et en cuivre, avec des lourdes plaques d'or et une foule d'objets de prix. Les vols se sont également étendus à la grande bibliothèque d'Antin-Yuen, qui renferme des milliers d'ouvrages de philosophie, d'histoire, de géographie, de jurisprudence, de théologie. On a trouvé les éditions impériales des ouvrages classiques complètement mutilés. Toutes les larges marges en papier blanc de ces livres de luxe avaient été soigneusement coupées, puis vendues à Pékin même.

Une charge d'atelier

V... était un homme froid, raide, sentencieux. Un jour, un élève casse par mégarde un carreau de la porte vitrée de l'atelier; il se hâte d'y appliquer provisoirement, une « taie en papier », selon l'expression de don César de Bazan.

Le lendemain en arrivant à l'atelier, M. V... donne un coup de sa canne dans le papier et le crève.

— Qui casse les verres les paye, dit-il gravement. On baisse la tête.

Le maître parti, on remet un nouveau papier.

Même scène le jour suivant; même coup de canne de la part de M. V..., accompagné du même proverbe.

Le surlendemain, le peintre se trouve encore face à face avec une feuille de papier. Il s'irrite de cette obstination, et c'est avec plus de violence qu'il assène son coup de canne, en accentuant davantage son refrain :

— Qui casse les verres les paye ! Mais, cette fois à son grand étonnement, c'est une véritable vitre qu'il vient de casser. La vitre que les élèves avaient fait poser et qu'ils avaient malicieusement recouverte d'un papier.

Qui fut penaud? comme disent les fabliaux. Ce fut M. V..., dont les yeux ne cessèrent de lancer de sombres éclairs pendant toute la durée de la leçon.

BOURSE DE LYON

Du 27 avril 1882

Rentes	Comptant-Actions
3 0/0..... 83 92	Gaz de Lyon..... » »
3 1/2 amortissable... 84 12	Gaz de la Guilloitière... » »
4 1/2..... 118 87	Mines de la Loire..... » »
5 0/0 français..... 90 95	Montrambert..... » »
Italie..... 13 20	St-Etienne..... » »
Autrichien 4 0/0..... 90 50	Rive-de-Gier..... » »
Russe 5 0/0..... » »	Société Lyonnaise..... » »
Espagne 3 0/0..... 27 1/2	Bateaux-Omnibus..... » »
Deite Eryp. unifiée... 248 75	Eaux..... » »
Actions	Dombes..... » »
Crédit mob. Espag... 590	Abattoirs..... » »
Crédit Lyonnais..... 787 50	Verreries L. et Rhône... » »
Union générale..... » »	Croix-Poussu..... » »
B. Lyon et Loire..... » »	Obligations
Hypothéc. France..... » »	Ville-de-Lyon..... 88 75
Soc. foncière Lyonn... » »	Ville-de-Paris 1869... 400 »
Banque Ottomane..... 860	Ville-de-Paris 1871... 391 »
Paris-Lyon-Médit... » »	Lombardes-anciennes... » »
Che. Autrichiens..... 703 75	Lombardes-nouvelles... » »
Lombard-Vénitien... 313 75	Loire..... » »
Saragosse..... 542 50	Saint-Etienne..... » »
Nord-Espagne..... 625	Rhône-et-Loire 4 0/0... » »
Suez..... 250	Paris-Lyon—Médit 372 »
	1866 376 »

SPECTACLES DU 28 AVRIL

Grand-Théâtre de Ly
Aujourd'hui vendredi, à 7 h. 1/2 :
« Les Huguenots. »

Théâtre des Célestins
Aujourd'hui vendredi, à 7 h. 1/2 :
« Casse Musée. »

Scala-Bouffes
Tous les soirs, grand concert varié
Casino
rue de la République
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Leons.

Folies-Bergères
Le mardi, jeudi et dimanche, séance de patinage à 8 h. du soir.
Clôture le 30 avril.

Alcazar
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, de 7 heures à minuit.

(SELS VAUVILLÉ)
(Granules) pour la Reconstitution artificielle
DE TOUTES LES EAUX MINÉRALES
(Vals, Bourboune, Vichy, Hunyadi-Janos, Orzeza, etc.)
Principales Sources : Contrexéville, Bussang, Eaux-Bonnes, Pullna.
« Reproduire instantanément une Eau minérale, c'est l'obtenir avec les principes qui se détruisent par le séjour prolongé dans les bouteilles. » — 80 pour 100 d'Economie.
PARIS, Vente en gros, MATHEY LEBEL & Co, 23, rue Beaubatillis
LYON, Ph^o BERTRAND, 21, place Bellecour. Brochure 1^{re}

LE NUMÉRO 6

du Journal de Guignol illustré, le vrai, le seul organe cher aux Lyonnais, celui qui sous le proconsul Ducros fut l'objet de poursuites sérieuses, a remporté un tel succès qu'il est impossible de satisfaire à toutes les demandes; c'est pourquoi l'administration du Journal de Guignol illustré, prévient le public qu'elle a augmenté considérablement le tirage

DU NUMÉRO 7

qui est en vente aujourd'hui à partir de deux heures.

Ce numéro qui contient un grand dessin représentant Guignol faisant une conférence est appelé à avoir un succès sans précédent, car tout le monde voudra lire le désopilant article.

UN DÉPUTÉ EN VACANCES

Le Journal de Guignol illustré est en vente dans tous les kiosques, chez tous les libraires et marchands de journaux.

Caisse Générale de Reports

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 30 MILLIONS
Siège Social : 8, Place Vendôme, Paris

La Caisse reçoit en Comptes de Reports les Dépôts de 500 francs au minimum. Les fonds doivent être déposés avant le 1^{er} ou le 16 de chaque mois, et sont à la disposition du déposant le lendemain du règlement officiel de la liquidation.

La Caisse fait connaître à ses déposants :

- 1^o L'Etat détaillé des Valeurs prises en Report ;
- 2^o Le Taux moyen de l'Intérêt obtenu ;
- 3^o La Somme nette dont ils sont créanciers.

INTÉRÊT NET distribué aux DÉPOSANTS :

pour le mois de février..... 6.14 %
pour la 1^{re} quinzaine de février. 6.22 %
Comptes de chèques — Dépôts de Titres

Le rédacteur gérant, Victor GOURAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

ANNONCES

Avis de dettes

M. Grégoire, demeurant rue Désirée, 9, prévient le public qu'il ne reconnaît aucune dette contractée par Guillaume Grégoire, son fils mineur, qui a quitté le domicile paternel.

Belle écriture cursive

Nouvelle méthode perfectionnée. Trois-mois suffisent pour enseigner l'écriture à une personne qui n'a jamais tenu la plume. Réforme complète en moins de deux mois de l'écriture la plus mauvaise.

Leçons à domicile
à 2 francs le cachet.
S'adresser à l'Agence Fournier, 14 rue Confort, sous le n° 9944.

ON DESIRERAIT LOUER

De suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces avec jardin, le tout autant que possible indépendant et de préférence entre Ste-Foy et Ecully. S'adr. : rue Confort, 14, à l'Agence V. Fournier, sous le n° 2534.

AVANCES de fonds aux propriétaires et commerçants simple signature. Province et Etranger. Ecr. comptoir Financier, r. Rivoli, Paris.

PRETS sur titres français et étrangers, cotés et non cotés jusqu'à 90 0/0 de leur valeur. Ventes et achats. Crédit financier, 134, r. Rivoli, Paris.

Etude de M. POINT, notaire à Givors.
ON OFFRE
importants Capitaux à placer par hypothèque.

DES BOISSONS GAZEUSES. — Guide manuel du fabricant, 1 vol. grand in-8 illustré de 80 gravures, indispensable à tous ceux qui s'occupent de la lucrative industrie des boissons gazeuses, débitants, brasseurs, etc. Envoi franco contre 5 fr. en timbres poste adressés à l'auteur : Hermann-Lachapelle, 144, faubourg Poissonnière, Paris, et chez tous les libraires. 6073, mai.

J'OFFRE de faire gagner au moins 12 fr. par jour sans quitter son emploi et 30 fr. en voyageant pour faire connaître un article unique sans précédent. Très sérieux. S'adresser à M. de Boyères, 9, rue Boileau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société générale Française de Crédit

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 75,000,000 DE FRANCS

Siège social : 17, RUE DE LONDRES, Paris

LE PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL
Le Moniteur

DES

Valeurs à Lots

(Paraissant tous les Dimanches avec une Causerie financière du baron Louis).
LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la liste officielle des Tirages de toutes Valeurs Françaises et Etrangères.

Le plus complet de tous les journaux (16 pages de texte).

IL DONNE Une Revue générale de toutes les Vale. La cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux, le prix des Coupons. Des Documents inédits.

Succursale de Lyon, 1, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 1.

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Universelle de 1878

APPAREILS CONTINUS

Pour la fabrication des Boissons Gazeuses
KACX DE SELTZ, LIMONADES, SODA WATER, VINS MOUSSEUX, BIÈRES
Les seuls qui soient argentés à l'intérieur.



Les Siphons à g⁴ et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.

J. HERMANN-LACHAPELLE
J. BOULET & Co, Successeurs
INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS
Envoi franco des prospectus détaillés

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS

si vous sucez quelques bonbons au goudron du Docteur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant ils portent l'arôme du goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et enlèvent de suite la toux. Le goudron est le seul régénérateur des poumons; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte sur soi, et d'en sucer un chaque fois que la toux se présente. Prix: boîte, 1 l. 75, la demi l. 1. Env. p. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAND, pharmacien à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Bunor, place St-Pierre, à Saint-Etienne, Delpy, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.

Le Journal des Tirages Financiers

(12^e Année)

PARIS — 18, Rue de la Chaussée-d'Antin, 18 — PARIS

PROPRIÉTÉ DE LA
SOCIÉTÉ FRANÇAISE FINANCIÈRE
(SOCIÉTÉ ANONYME)

Capital : VINGT-CINQ MILLIONS de francs

Est indispensable à tous les Porteurs de Rentes, d'Actions et d'Obligations. — Très-complet. — Paraît chaque Dimanche. — 16 pages de texte. — Liste officielle des Tirages. Cours des Valeurs cotées officiellement et en Banque. — Comptes-rendus des Assemblées d'Actionnaires. — Etudes approfondies des Entreprises financières et industrielles et des Valeurs offertes en souscription publique. — Lois, Décrets, Jugements intéressant les porteurs de titres. — Recettes des Chemins de fer, etc., etc.

L'ABONNÉ A DROIT :

AU PAIEMENT GRATUIT DE COUPONS
A L'ACHAT ET A LA VENTE DE SES VALEURS
sans Commission

Prix de l'Abonnement pour toute la France et l'Alsace-Lorraine :

UN FRANC PAR AN

ON S'ABONNE SANS FRAIS DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE